

INSEMM CA 23/06/2020
Délibération n°DELIB_01_ADM_20_06_23_OJ_CR

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Présentation de l'Ordre du jour
et
Adoption du compte-rendu de séance du CA du 6 mars 2020**

**Conseil d'Administration
Séance du 23 juin 2020**

Délibération n°DELIB_01_ADM_20_06_23_OJ_CR

L'an deux mille vingt, le 23 juin,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur invitation de Madame la Présidente en date du 12 juin 2020.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L1431-9 et R1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L 759-1 à 9
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 6 décembre 2019 ;
- le règlement intérieur de l'établissement.



INSEMM CA 23/06/2020
Délibération n°DELIB_01_ADM_20_06_23_01_CR

La Présidente,

EXPOSE

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Conseil d'administration le 12 juin 2020 appelle l'examen des points suivants :

- Ordre du jour et compte-rendu de la séance du 6 mars 2020 ;
- Participation de l'employeur aux mutuelles ;
- Avancements de grades ;
- Rapport d'égalité Femmes Hommes ;
- Tableau des emplois ;
- Tickets restaurant ;
- Vacataires ;
- Décision modificative n°1 ;
- Tarifs ;
- Régie conservatoire P. Barbizet ; *
- Demande subvention état CNRR ;
- Demande subvention CD13 (50.000 €) ;
- Prime COVID-19 ;
- Renouvellement mandat DG ;
- Aides urgence COVID ;
- Questions diverses.

** retirée de l'ordre
du jour en séance*



M. Mme est désigné.e comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 6 mars 2020 est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, sous réserve des éventuelles suggestions de modification.

Telles sont les raisons pour lesquelles je propose au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEMM CA 23/06/2020
Délibération n° DELIB_01_ADM_20_06_23_OJ_CR

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le compte rendu de séance du 6 mars 2020.

Article 2 : de valider l'ordre du jour de la séance.

Nombre de membres en exercice	22
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes pour	20
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 23 juin 2020.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'État le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20200623-DELIB_01_CR-DE
Reçu le 23/06/2020

